



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 8 février 2011
Compte rendu affiché le : 11 février 2011
Date de la convocation : 26 janvier 2011

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 23
En exercice : 31	En exercice : 23
Présents : 21	Présents : 15
Votants : 23	Votants : 15

Présents:

CCPSG : JY Charbonnier, C Besset, F Lornage, F Tardy,
CCFL : C Berthet (2), C Bruyère, P Gonon, L Rousset, M Séon, G Vincent (2),
SIAHL: R Bouchut, M F Larue, P Morales
SEM : P Guyot,
Autres communes: M Piot, G Villemagne, A Barcet, A Pallandre, D Laval, Mme M Grange,

Secrétaire de séance : Mme Larue M F

Excusés : E Vocanson, G Vivien, R Gros, G Thizy, R Louat, M Chambonnet, O Bouchut, E Rousset

N°285 Objet : Classification des nouvelles filières

Monsieur le Président explique que lors de la passation du marché public n°3-2010, certaines techniques d'assainissement non collectif n'étaient pas agréées.

Aujourd'hui suite à l'agrément de nouvelles filières, il est nécessaire de clarifier la définition de chaque filière.

Monsieur le Président explique que toutes les nouvelles techniques normées NF 12566-3, appartiennent au lot n°3 : microstation.

La définition des installations normées NF 12566-3 est la suivante : « stations d'épuration des eaux usées domestiques prêtes à l'emploi et/ou assemblées sur site, utilisées pour une population totale (PTE) jusqu'à 50 habitants. Cela concerne les petites installations d'épuration utilisées pour le traitement des eaux usées domestiques brutes. »

Or, le lot n°3 du marché n°3-2010 correspond à la définition des microstations, ce terme étant le nom d'usage des stations d'épuration de petit volume, donc les installations d'assainissement non collectif appartenant à la norme 12566 partie 3 sont bien des microstations et sont attribuées à l'entreprise qui a le lot n°3 soit Joël POYET TP.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer un avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise POYET TP qui a le lot 3.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 11 février 2011
Le Président
J Y Charbonnier